



## NOTES ET DOCUMENTS

SUR

# CORDELLES

---

### PRÉFACE

**L**E territoire de Cordelles occupe l'extrémité occidentale du canton de Saint-Symphorien-de-Lay. La limite en est formée au couchant, par le cours de la Loire et au sud, par le ruisselet de la Poussette, dont la rive gauche appartient à Saint-Priest-la-Roche ; à *mi-cours*, la ligne de démarcation quitte le ruisseau pour prendre brusquement la direction du nord et suivre un val étroit qui la sépare de Vendranges, de là, elle emprunte le cours du « riot » de Fronde jusqu'à peu de distance de son embouchure, où elle abandonne ses bords profondément encaissés, pour rejoindre la Loire vers le sud, laissant le territoire de Jœuvre à la commune de Saint-Maurice. L'espace compris entre ces limites mesure exactement 2,664 hectares 22 ares 60 centiares, ce terrain est assez fertile et généralement bien cultivé. Il était autrefois entièrement couvert de forêts, il est aujourd'hui presque déboisé.

Ce territoire accidenté, montueux, tourmenté, est coupé de combes gracieuses, de vallons étroits, de ravins profonds. Comme il est assez élevé les maigres ruisselets qui l'arrosent, la Fronde, l'Ile, la Poussette, le ravinent profondément avant de tomber dans la Loire, en se creusant des issues dans les balmes escarpées qui enserrant le fleuve. Terres élevées et gorges profondes sont battues des vents violents et contraires dont les vallées opposées et alternées augmentent encore la violence.

Le sol, formé par des terrains de l'époque tertiaire, est de même composition que le plateau de Neulise, dont Cordelles occupe l'extrémité. A l'orient, entre la butte de Cordelles, d'une altitude de 485 mètres, et Cucurieux, le poudingue anthraxifère est coupé par de nombreux filons porphyriques ; au sud, il est rayé d'une étroite bande de grauwake. A l'ouest, en approchant de la Loire, les filons porphyriques deviennent plus nombreux encore. L'un d'eux s'élargit à son extrémité, au village de Presle, en forme de butte arrondie, le porphyre de ce filon est blanc. Mais le plus remarquable de tous est celui qui longe le chemin creux, montant du hameau de l'Ile aux ruines du Verdier, où la roche éruptive s'insinue en filets minces entre les feuillets de schiste, sans les altérer. Non loin de là, au Verdier même, se trouve une carrière de calcaire exploitée encore au siècle dernier. Le calcaire est gris-bleuâtre foncé, parsemé de pyrites et sillonné de veines spathiques blanches. Les restes de cette exploitation se voient encore le long du ravin qui descend vers la Loire, au nord du Verdier (1).

---

(1) *Description géologique et minéralogique du département de la Loire*, par M. Gruner, *passim*.

Presque tous les lieux historiques du territoire de Cordelles sont situés au sommet des berges élevées qui dominent le cours du fleuve : échelonnés le long d'une voie romaine dont on retrouve des traces au Verdier, au dessus du mas de l'Île et à Presle, puis, en continuant vers le nord, à Changy, à Chevenay et à Jœuvre; de là elle gagnait le bourg de Saint-Maurice, après avoir traversé la Loire, sur un pont dont on voit encore les piles massives au milieu du courant. Dans la partie méridionale se trouvent les hameaux de Condailly, voisin du Verdier, de Sermaize, dont le nom rappellerait le passage des Sarrasins, et de Romagny. Le gros bourg de Cordelles qui a donné son nom au pays occupe le centre. Dans le nord, on voit le vieux manoir de Rilly, dont les vastes dépendances s'étendaient autrefois sur les communes voisines de Saint-Cyr-de-Favières et de Com-melle-Vernay.

---

## PREMIÈRE PARTIE

### Le village et la paroisse.

#### I

Le nom de *Cordelles* paraît être d'origine celtique; mais on ignore sa signification. Quelques étymologistes ont avancé, mais sans donner de preuves, qu'il pourrait bien venir de *Cordellius*, nom d'une famille romaine qui a fourni à Rome un consul et plusieurs tribuns. Quoi qu'il en soit de l'origine et de la signification de ce nom, les Gaulois avant les Romains habitèrent ce pays, et une voie gauloise, appelée

*chemin de la Sayette*, dans les chartes du moyen âge, traversait du nord au sud le territoire de Cordelles : son tracé est encore visible à Romagny, où La Mure signalait des antiquités, à Cordelles-Vieille et Chevenez. Dans cette dernière localité, elle longeait un étroit plateau dessiné par des amas de pierres sèches, restes méconnaissables d'un camp fortifié, élevé par les populations gauloises antérieurement à la conquête romaine. De là, un chemin creux, bordé de grosses pierres, descendait brusquement dans le vallon puis remontait à Jœuvre, en escaladant la côte en droite ligne.

Après la soumission des Gaules, les Romains utilisèrent la voie *Sayette* de même que les fortifications en pierres sèches, élevées çà et là par les peuplades gauloises pour la défense de leur pays. Sur le territoire de Cordelles, ils laissèrent eux-mêmes des traces de leur passage à Romagny, dont le nom trahit l'origine ; à Cordelles-Vieille, où ont été découverts des restes d'une « voie gauloise » qui dut être restaurée par les Romains ; enfin à Chevenay, où depuis un demi-siècle les minages ont mis au jour de nombreux restes gallo-romains : moulins à mains, amphores et autres poteries dont quelques spécimens sont conservés chez des habitants de l'endroit.

A l'époque mérovingienne, Chevenay, où des *manses* avaient subsisté, n'était pas le seul lieu habité du territoire de Cordelles. Cordelles-Vieille était aussi à cette époque un endroit fréquenté. Il est difficile aujourd'hui de dire si ce fut le premier emplacement de Cordelles, où si les gens du pays s'y transportèrent seulement après avoir abandonné les enceintes ruinées des berges de la Loire. On constate seulement que ce fut le premier endroit qui porta le nom de Cordelles et que tout récemment on y a découvert plusieurs armes franques, longs couteaux et skrama-sax appar-

tenant à l'époque mérovingienne. De plus, ce hameau, qui a gardé des traces de grande antiquité, est dans une fort heureuse situation, à proximité de sources abondantes et sur un petit plateau abrité par le village actuel contre le vent violent du nord. Le choix éclairé de cet emplacement ne tarda pas à attirer les populations voisines et bientôt il y eut là une groupement d'habitations assez considérable, pour que les religieux bénédictins du prieuré de Saint-Jean-sur-Saint-Maurice y établissent un service religieux qui subsista longtemps même après la création de la paroisse actuelle de Cordelles (1).

## II

Le prieuré de Saint-Jean-sur-Saint-Maurice avait été fondé dans les dernières années *du x<sup>e</sup> siècle*, au milieu des appréhensions de l'an mil, par un seigneur de Saint-Maurice nommé Arthaud. Pour doter le nouveau prieuré bénédictin, Arthaud acheta au comte de Forez Gérard II, les terres de Cordelles et de Vernay dont il fit donation aux religieux. Cette donation fut l'origine des biens possédés à Cordelles par le prieuré et du droit de nomination à la cure, exercé

---

(1) La chapelle construite par les religieux de Saint-Jean-sur-Saint-Maurice fut également placée sous le vocable de Saint-Jean.

Un *pouillé* du *xiii<sup>e</sup> siècle* indique comme nominateur à la cure de Cordelles le prieur de Saint-Jean-sur-Saint-Maurice; cette indication est renouvelée dans les terriers postérieurs. Un de ces derniers nous apprend que l'église paroissiale de Cordelles était placée sous le vocable des Saints Martin et Pancrace. (*Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, nos 914, 936, 954, 982 et 1028).

par le prieur de Saint-Jean jusqu'à la Révolution française (1).

Cependant Arthaud n'avait pas donné au moutier de Saint-Jean tous les biens qu'il avait achetés à Cordelles ; il en laissa une partie à sa famille. Cette partie forma plus tard l'apanage d'un membre de l'ancienne maison de Saint-Maurice, nommé Guillaume. Celui-ci, qui était chanoine de Lyon, en fit don à son église et, par son testament daté de 1265, il établit la souveraineté de cette église sur tous les biens qu'il possédait à Jœuvre et à Cordelles ainsi que sur tous les droits coutumiers et autres qu'il détenait par voie héréditaire (2). Il légua au chapelain de Cordelles « cent sols viennois, à lever sur ses biens, à la charge de faire chaque année et à perpétuité le jour anniversaire de sa mort un service pour le repos de son âme : les chapelains de Saint-Maurice et de Saint-Cyr-de-Favières, convoqués à cet office, devaient célébrer ce jour-là à Cordelles un service pour lequel ils recevront XII sols viennois... »

---

(1) Le moutier de Saint-Jean-sur-Saint-Maurice est désigné dans les documents antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle... « *Prioratus sancti Joannis in Roannesio.* »

(2) Dans ce même testament Guillaume faisait une donation en faveur de l'église de Roanne. «..... Je donne et lègue à l'église de Roanne (*Ecclesia de Ruenna*) 8 livres viennoises, à lever sur mes terres, afin que chaque année et à perpétuité, on célèbre l'anniversaire du jour de mon décès. Le jour de cet anniversaire les chapelains dudit Roanne convoqueront ceux de Riorge et de Mably qui, là, célébreront une messe *pro defunctis*... le curé de Roanne donnera à chacun d'eux 12 deniers viennois.

« Je donne et lègue à la même église de Roanne mon bréviaire... ».

*Arch. dép. du Rhône, F d s. du Chapitre. Armoire Agar, vol. II, n° 12.*

Guillaume de Roanne mourut peu après le 5 octobre 1265 (1).

La donation que nous venons de mentionner fut dans la suite la cause d'un long procès entre les chanoines de Lyon et les comtes de Forez (2). Plus d'un demi-siècle après, elle faisait encore l'objet d'une transaction dans laquelle les comtes de Forez obtenaient, ce qu'ils avaient toujours revendiqué, « les dîmes, servis, hommages, tailles, tâches et autres droits dépendant de la châtelainie de Saint-Maurice. »

..... En 1302, Jean I<sup>er</sup>, comte de Forez, céda au seigneur de Thiers endetté, en échange de la seigneurie de Thiers, les terres de Cordelles et toutes les dépendances de la châtelainie de Saint-Maurice. Mais cette séparation dura peu et bientôt elles firent retour au comte, augmentées de la terre du Verdier que Guy VII retint pour lui, moyennant 3,600 livres payées à Barthélemy Barbier, bourgeois de Montbrison, auquel elle avait été adjugée.

### III

Depuis longtemps déjà à cette époque, la paroisse de Cordelles était formée. La cure, dont la nomination appar-

---

(1) Quelques années auparavant, le 28 octobre 1261, Guillaume avait donné à l'église métropolitaine de Lyon, tous les droits qu'il avait sur la grande dîme de Cordelles. (*Cartulaire de l'église d'Ainay, tome II, p. 178 et 179*).

(2) Transaction entre Raynaud, comte de Forez, d'une part, et les chanoines et chapitre de Lyon, d'autre part, au sujet d'une donation faite au chapitre par Guillaume, chanoine de l'église de Lyon, de dîmes, servis, hommages, tailles, tâches et autres revenus qu'il possédait dans la paroisse de Cordelles, donation que le comte de Forez disait être nulle parce que toutes ces choses dépendaient de son fief.

tenait au prieur de Saint-Jean-sur-Saint-Maurice, avait été dotée par les seigneurs du Verdier, de Changy et de Rilly. Quant au chapitre de Lyon, il avait uni tous ses biens de Cordelles, Jœuvre, Comelles et Vendranges à l'obéance de Neulise.

L'église paroissiale de Cordelles, construite au XIII<sup>e</sup> siècle, avait été placée sous le vocable de Saint-Martin.

Elle fut bientôt dotée de nombreuses confréries et son luminaire enrichi de plusieurs fondations.

En 1374, Pierre Prahelles de Brienne, paroisse de Cordelles, fait une aumône en faveur des luminaires des bienheureux Martin et Jean-Baptiste de Cordelles. Son testament reçu Jean de Changy, clerc juré de l'officialité de Lyon, était passé en présence d'Etienne Baraille, curé de Cordelles.

Le 15 avril 1380, Louis de Rilly, et Françoise de Rassis, dame de Rilly, font leur testament par lequel ladite dame élit sa sépulture dans le tombeau de noble Gauffred de Rilly, en l'église de Cordelles. Elle veut et ordonne qu'il soit fait 10 torches de cire, qui seront tenues allumées pendant l'office célébré lors de son inhumation, et lorsque son corps aura été enseveli, ladite testatrice veut et ordonne que ce qui restera desdites torches soit donné, savoir : trois à l'église du bienheureux Martin de Cordelles et une à la chapelle de Saint-Jean du même lieu ainsi qu'aux églises de la bienheureuse Marie de la Val, de la bienheureuse Marie de Vernay, de Comelles, de Parigny, de Saint-Cyr-de-Favières et de Saint-Priest-la-Roche.

Elle fait ensuite une riche donation à la Charité de Cordelles pour augmenter la distribution d'aumônes faite aux pauvres de cette paroisse, le jour de l'ascension de Notre

Seigneur (1). Cette confrérie fut encore dotée en 1389 par Pierre Brun, paroissien de Cordelles, et en 1390 par Guillaume Thomas de Prahelles (Presles). Indépendamment de cette donation, Thomas Prahelles, dont la famille possédait un tombeau dans l'église de Cordelles, laissait des dotations aux luminaires de Cordelles et à ceux des églises où l'on a coutume d'aller en procession pour les Rogations, c'est-à-dire à la bienheureuse Marie de Vernay, de Saint-Cyr-de-Favières et de Saint-Priest-la-Roche. Il laissait aussi une aumône à la confrérie du Saint-Esprit, dans laquelle il voulait continuer à être considéré comme un « homme vivant ». Une clause semblable est mentionnée dans le testament fait en 1398 par Pierre del Perron, de la paroisse de Cordelles, « lequel veult et ordonne que pendant deux ans après sa mort, il soit encore considéré et tenu pour vivant dans la confrérie du Saint-Esprit ».

Les luminaires des bienheureux Martin et Jean-Baptiste de Cordelles, les deux anciens patrons de la paroisse, reçurent encore les donations de Jean Durand de Condailly en 1399 (2), de Guillaume de Fay en 1400, dont les familles possédaient des tombeaux dans l'église de Cordelles, et en 1419 de Jehan de Gravaudière, dans le testament duquel est mentionnée une donation en faveur du luminaire de la bienheureuse Vierge Marie de Cordelles (3).

Une étude attentive des fondations et dotations faites

---

(1) Leg... « *Caritati de Cordella et in augmentum ipsius Caritatis et elemosy nax quæ fit in parrochia de Cordella, in die festi Ascensionis...* »

(2) ... « Témoins présents : Jean Stévenon de Lignebonne, Barthélemy de *Sermayes*, Jehan Rosset, Martin Girard, etc... »

(3) Legs : « *luminariis Beatorum Martini et Johannis de Cordella ; Beate Marie de Cordella...* »

aux églises paroissiales avant la Révolution, montre que les biens ecclésiastiques furent formés plutôt par les pauvres et les humbles que par les riches et les grands seigneurs.

On voit, d'après les documents que nous venons de citer, que, dès le *xiv<sup>e</sup>* siècle, de nombreuses confréries étaient érigées dans les églises de campagnes. A Cordelles notamment, nous relevons l'existence de celles de Sainte-Catherine, du Saint-Esprit et de la Charité. Cette dernière, la plus souvent citée et la plus richement dotée, avait pour but le soulagement des pauvres. A cet effet, chaque année, le jour de l'Ascension et le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, patron d'une ancienne chapelle située sur le territoire de Cordelles, elle faisait aux pauvres, accourus de toutes parts, d'abondantes aumônes en argent et en nature. Plus tard, dans la seconde moitié du quinzième siècle, la confrérie de la Charité fit également une distribution le jour de la Saint-Martin : ce jour-là et pour la fête de l'Ascension les largesses se distribuaient devant la porte de l'église paroissiale, alors que pour la Saint-Jean la distribution se faisait sous l'auvent de la petite chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste.

#### IV

A la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle, la race des comtes de Forez étant « tombée en quenouille », les biens de la maison de Forez passèrent à celle de Bourbon, qui les administra pendant une époque difficile et troublée. C'était le temps où les Anglais parcouraient la France et maintes bandes, sous le nom d'Anglais, ravageaient et rançonnaient les habitants des mandements de Saint-Maurice et du Verdier, auxquels appartenait Cordelles.

A une réquisition faite, en 1419, par le châtelain du comte de Forez, aux habitants de Cordelles, pour les réparations des murailles du château de Saint-Maurice, quelques-uns d'entre eux allèguent ne pouvoir s'y rendre par crainte des Anglais, « qui courent le pays. » Les routiers, qui composent ces bandes, traînent après eux les bêtes et les chariots qu'ils abandonnent ensuite sur la route, de telle sorte qu'après leur retraite, « Benoît Agnol de Saint-Maurice se fait adjuger pour un écu, un poulain sans maître connu, qui s'était réfugié dans sa maison après le passage desdits gens d'armes, et Jean de Buy, pour 3 gros de Florence, un chariot à deux roues, que lesdits gens d'armes avaient laissé dans sa cour, et Antoine de Luppé s'approprie plusieurs brebis fugitives et sans maître à cause de la guerre qui régnait alors dans le Roannais. »

Mais si quelques particuliers se faisaient adjuger légalement les dépouilles abandonnées par les routiers, beaucoup se les attribuaient, quelques-uns même se faisaient routiers à leur façon et pillaient dans le voisinage de leurs terres. Mais lorsque, vers 1445, la sécurité fut rendue aux campagnes et que la justice eut commencé à fonctionner régulièrement, les officiers du comté de Forez ne trouvèrent rien de mieux que de condamner à l'amende en bloc, « les hommes des châtelainies de Saint-Maurice et du Verdier pour tous les délits, cas et maléfices perpétrés par eux depuis 20 ans. » Les gens de Saint-Maurice qui dépendaient directement du comté n'eurent qu'à s'exécuter ; mais ceux de Villerest, Lentigny, Bully, Cordelles et Jœuvre, — villages où le comte n'avait que la justice criminelle, — portèrent plainte au chapitre de Lyon. Le doyen, au nom du chapitre, s'empressa de réclamer, soutenant que cette amende ne pouvait être appliquée aux habitants établis sur leurs terres, dont la

justice civile leur appartenait. Mais les officiers du comte répliquèrent que l'amende ayant été imposée « tant pour les cas civils que criminels », les habitants des villages susdits payeraient la portion qui leur avait été attribuée, « laquelle serait commune entre le comte et le chapitre. »

Au surplus, un document du temps nous retrace un des épisodes de la longue procédure engagée entre le chapitre et le comte de Forez. Nous trouvons, en effet, dans le livre des dépenses d'Étienne d'Entraigues, trésorier du comte, une dépense de 320 francs 2 sols tournois, remis au prévôt de Forez, « pour ses peines d'avoir poursuivi, tant devant la cour du Parlement que devant celle de Mâcon, l'action de la comtesse contre Messieurs du chapitre de Lyon et leurs hommes de Villemontais, Bully, Cordelles et Lentilly, du mandement de Saint-Maurice et du Verdier, » et un peu plus loin, « une nouvelle dépense de 12 livres 15 sols tournois, pour les frais du voyage fait à Paris, par le prévôt et un de ses clerks, pour avoir quelques actes relatifs à des causes pendantes entre le procureur du comte et les doyen et chapitre de Lyon (1). »

## V

Cependant les biens de la maison de Bourbon étaient passés entre les mains des rois de France par la confiscation

---

(1) Le « registre matricule du comté de Forez » reconnaît comme « idoine et suffisant » pour exercer l'office de notaire en 1529, Pierre Guillot, clerc du lieu de Cordelles, « mandement du Verdier les Saint-Maurice-en-Roannais », au lieu et place de feu Noël Romagny dudit Cordelles. — *Reg. Matricule des notaires de Forez.*

faite, en 1527, par François I<sup>er</sup>, des fiefs et seigneuries du connétable de Bourbon et leur réunion définitivement consommée en 1542. Peu d'années après, en 1544, les châtelainies de Saint-Haon, Saint-Maurice, le Verdier, Vernay furent de nouveau détachées pour être unies au marquisat de Boisy, puis en 1566, au duché de Roannais sous le nom de « parfait de la baronnie de Roannais ».

A la même époque les religionnaires parcoururent le territoire de Cordelles. En 1562, ils vinrent vainement assiéger le château fort de Verdier, courageusement défendu par Mathieu et Jean de la Mure. Ils ne furent pas plus heureux au mois de mai 1570, lorsque, sous les ordres des capitaines Briquemaut et Clermont d'Amboise, après avoir pris Charlieu et Lay, ils vinrent de nouveau assiéger le Verdier et Vernay. Jean de la Mure et son neveu avaient eu le temps de s'y enfermer avec 120 hommes d'armes. « Mais néanmoins à leurs passaiges commirent grands dégats... incendiant les habitations isolées et gastant les moissons. » Ce fut dans une de ces expéditions que la chapelle Saint-Jean, située au milieu de l'ancien cimetière du village, fut détruite. En 1570, ils logèrent leurs chevaux dans l'église et ils l'auraient incendiée, si une brusque sortie de Guy de la Mure ne les eut fait déguerpir précipitamment (1).

En 1586, les capitaines La Farge et l'Ospital vinrent occuper Vernay où ils séjournèrent plusieurs semaines, « remplissant tout le pays par delà Comelles et Cordelles

---

(1) En l'année 1581, la part de la reine douairière dans la dîme du *Verdier* et *Cordelles* fut adjugée à Benoît Prajoux, moyennant 4 années de vin ; celle de *Condailly* à Pierre Bilhaud pour 3 écus ; celle de *Changy* à Martin Phélix pour 3 écus et celle de *Chevenez* à Antoine Gay pour 8 écus.

de gens d'armes ». Leurs troupes commirent tant d'excès (1) que le syndic de Forez manda à Messieurs de Saint-Maurice et Cordelles, de par Monsieur de Mandelot, gouverneur de Lyonnois, « de charger les troupes par ce pays extravagantes. » La lettre était conçue en ces termes :

« Messieurs, je vous advise que l'intention de monsieur le gouverneur est de courre sus la gendarmerye qui retourne vosler et manger ce pauvre pays. Il le m'a ainsy commandé et à monsieur le prévost, mais d'aultant que luy ny moy ne pouvons estre partout, s'ilz viennent en voz quartiers, défendez-vous d'eulx de bec et d'ongles et sonnez toutes vos cloches sans crainte de mal faire, me recommandant à vos grâces vostre amy et affectionné serviteur.

DE LA GRANGE.

*De Saint-Just, ce XXXI<sup>e</sup> mars 1586 (2). »*

---

(1) Philibert Papillon, assigné en délivrance de 4 poinçons de vin par lui vendus à Philiberte Papillon, allègue pour sa défense qu'il « aurait sommé la dicte Philiberte de venir prendre et recevoir ledit vin, offrant lui délivrer, comme dû verbalement et plusieurs fois l'a requis de ce faire, luy déclarant qu'il ne le prenait plus à sa charge, parce que le pays estoit plein de gens d'armes. Laquelle dédaigna icelluy recevoir et en décharger ledit Papillon et aussitôt après arrivèrent à Comelles et à Verney les capitaines La Farge et l'Ospital avec leurs troupes, qui beusrent audit Papillon six poinçons de vin, outre les autres pertes qu'ils lui firent subir, dont il est ruiné, ensemble les quatre poinçons de vin de ladite Philiberte, de façon qu'il n'est tenu en équité à la reddition d'iceulx, comme n'étant pas pris par la faute dudit Papillon, mais par la négligence de ladite Philiberte. »

(2) Au-dessus de cette lettre était écrit : « A Messieurs de Saint-Maurice et Cordelles ; » et plus bas : « pour le port, douze deniers ».

## VI

Les persécutions que les habitants de Cordelles subirent de la part des protestants et les misères inhérentes aux guerres civiles, n'altérèrent pas leur fidélité à la religion catholique; car dans une enquête, ordonnée en 1587, par maistre Gilbert Papon, procureur du Roy au bailliage de Forez, « mandant de lui envoyer les noms et surnoms de ceux de la religion prétendue réformée », les praticiens et et notables de Saint-Maurice, assemblés et consultés à cet égard, déclarèrent, sous la foi du serment, qu'en toute la présente châtellenie, composée de douze paroisses, . . . « il n'y eust jamais n'y a encore de présent aucuns de ceux de la prétendue religion de leur scu; ains ont tous les habitants vécu catholiquement, tenant la religion apostolique et romaine ».

Les guerres de la Ligue furent encore plus terribles que les guerres de Religion pour les malheureux habitants de Cordelles. En 1589, les ennemis de la Sainte-Union s'étant emparés du château de Vernay, « qui estoit fort et en bonne assiète, minèrent et gastèrent tout le pays par delà Cordelles. . . . » En 1592, le sieur de la Tour du Pin logea avec sa troupe à Cordelles, il s'empara même de plusieurs habitants qu'il ne voulut rendre que contre de fortes rançons.

C'est ce que nous apprend la déposition faite devant Guy de la Mure, licencié ès lois et châtelain de Saint-Maurice, par Benoît Girin Duverdier. « Un jour, dit-il, le capitaine La Tour (La Tour-du-Pin), étant logé à Cordelles, se saisit de plusieurs prisonniers et entre autres d'un nommé Pierre Boulard, demeurant devant le port du dit Verdier où

demeure aussi le dit déposant. Là, il vit que Philiberte Fellix, femme du dit Boulard, s'en vint trouver Pierre Déphelines, le prier de lui prêter l'argent nécessaire pour délivrer son mari qui était prisonnier et que, quelque somme qu'il en coûtât, elle l'en satisferait (1). »

Au mois d'août de la même année, le capitaine Noblet, enseigne de la compagnie de M. de Rochebonne, et M. de Madières, guidon de la même compagnie, levèrent le 25<sup>e</sup> d'aoust, sur les terres de Saint-Maurice, Bully et Cordelles, une somme de deniers qui leur fut comptée par les consuls de Saint-Maurice. Indépendamment de cette somme, « au profit du dit sieur Noblet, il en coûta encore 250 escus aux habitants de Saint-Maurice pour le payement de la troupe établie en garnison à Saint-Maurice. » Cette somme fut alors empruntée à M. le chastelain et à Pierre de la Mure, à maîtres Claude Gonnet et Fraigne par messires Jehan Jacquet et Suré, pour lors consuls de Saint-Maurice (2). Enfin, « il se commit tellement de volleries, larcins et pilleries en ce pays, que M<sup>e</sup> Jean Dumas, licencié ès lois, tuteur des enfants de M. Mathieu de la Mure, vivant coseigneur de Chantois et de Biénavant, remonstre qu'il ne peut se rendre en Poitou parce que par le moyen des troubles advenus depuis le décès du deffunt de la Mure . . . beaucoup de personnes, tant marchands que aultres, faisant voyages, non seulement ont enduré la prison, payé grande et excessive

---

(1) Déposition de Benoit Girin Duverdier. — *Audiences de la châtellenie de Saint-Maurice, tenues par Guy de La Mure, licencié ès lois.*

(2) Sur cette somme, 150 écus furent employés au payement de la troupe du seigneur de Rochebonne, établie en garnison à Saint-Maurice et à Villerais. *Déclaration de M<sup>e</sup> Gonnet, procureur de la châtellenie de Saint-Maurice.*

rançon, mais aussi y ont perdu la vie inhumainement ; de telle qualité ont été maistre Anthoine du Verney, élu en Fouretz, pris à la porte de Saint-Germain, noble Guy de la Mure, au sortir de la ville de Lyon, maître Estienne Poderoux, contrerolleur en l'Eslection, noble... Athiaud, advocat au siège présidial de Lyon et plusieurs autres et nouvellement le dit Dumas allant à Marcigny... (1).

## VII

Malgré les épreuves subies par les paroissiens de Cordelles et les guerres dont ils avaient souffert, leur église paroissiale avait reçu plusieurs fondations.

En 1560, Pierre Bourbon, fonda une rente de cinq livres pour deux messes par an. Cette fondation était hypothéquée sur une vigne et un pré sis à Sermaizes. Les deux messes devaient se dire le mardi de Pâques et le jour des saints Innocents (2).

Par son testament du 25 octobre 1585, Noël Chorier fondait également une messe applicable à Louise de Monchanin, laquelle devait être célébrée dans l'église de Cordelles, le 22<sup>me</sup> de may de chaque année. La messe était payable le même jour et hypothéquée « sur une terre, située près le Verdier, juxte le chemin tendant de Condailly au Verdier de vent, la terre de la cure de matin, la terre de Claude Vidon de soir. Plus sur un jardin situé au Ver-

---

(1) Remontrance de M<sup>e</sup> Jean Dumas, licencié ès lois, tuteur de François-Antoine et François de La Mure, enfants de feu Mathieu de La Mure, au procureur d'office de la châtellenie de Saint-Maurice.

(2) Acte reçu Gonnet, notaire royal, le 5 octobre 1560.

dier, jouxte les terres de la prébende La Pierre. . . . (1). »

Dans un autre testament, reçu Couthaud, notaire royal, le 19 mai 1588, Etienne Bernard, clerc de la paroisse de Cordelles, fondait à perpétuité une messe la veille de saint Michel. Il affectait à cette fondation sept sols à prendre sur une vigne située au bourg de Cordelles.

En 1596, M. l'avocat de la Mure, sieur de Rilly, voulant établir un service pour le repos de l'âme de ses ancêtres, fit une fondation de quinze sols pour une grande messe des trépassés, un *libera me*, le tout hypothéqué sur un pré et une terre situés à Cordelles-la-Vieille (2).

La même année, l'église paroissiale de Cordelles reçut la visite de messire Pierre Pommyers, curé de Saint-Germain-Laval et archiprêtre de Roanne, délégué par l'archevêque de Lyon, pour visiter les églises de son archiprêtre.

« Le 17<sup>me</sup> jour d'aout, avant midi, étant en l'église de Cordelles, avons trouvé ladicte église en bonne et d'heure réparation; avec ses ornemens requis et aultres choses nécessaires pour le service divin. Et après, avons enquis M. Claude Jacquemot, curé, M. Estienne Chabry, vicaire, Jehan de Romaigny, Anthoine Chabry, Dalmaiz, Anthoine Martin, Jacques Fourestz, Jehan Bernard, Martin Dalmez, Anthoine Terrenoire et Anthoine Blanchard, luminier, tous habitans dudict lieu, lesquelz ont rapporté que depuis dix ans envi-

(1) *Acte reçu Chorier, notaire royal.*

(2) Par acte du 21 octobre 1613, la pension fondée par M. de la Mure, seigneur de Rilly, fut transférée sur une vigne appartenant à Etienne Dalmais, dit Piedmont, vigneron de l'Île; « ladite vigne située en l'Île, jouxte la vigne de Claude Bernard de midi, celle de Pierre Dalmais de matin et bize et le chenevier d'Antoine Giraud, un viol entre deux, de midi. . . . » *Acte reçu Chorier, notaire royal.*

ron, ledict Jacquemot est leur curé qui a déservy ladicte cure, depuis ledict temps, prins et perçez les fruitz et revenus d'icelle, [ils] se contentent du service divin pour estre duement administré... Puis nous ont affirmé ne sçavoir aultre chose et n'avoir aulcune plainte à faire. Bien disent avoir en ladicte esglize et chappelle de St Jehan, audict lieu, une prébende fondée soubz le vocable et nom de St Jehan, chascun jour de mercredy, appelée la prébende de La Pierre. Laquelle prébende est tenue et occupée par M. Charles de La Mure, contrerolleur en Fourestz, lequel en prend et perçoit le revenu, toutefois sans desservir icelle suyvant le rapport dudict curé. Et aultre chose n'ont dict (1). »

Il est facile de se rendre compte que, grâce aux troubles du temps, bien des désordres se sont introduits dans une population aussi durement éprouvée que l'était celle de Cordelles aux derniers jours de la Ligue. Un acte de 1593 nous donne, en effet, de singuliers détails sur les mœurs des habitants de Cordelles à cette époque.

Dans une requête, M<sup>e</sup> François Chastelus, procureur d'office, expose « que nonobstant que par plusieurs ordonnances, faites tant par nos feux Roys, à savoir Henri II, François II, Charles IX et Henri III, toutes *canaballies* (actes de sauvagerie), ayant été prohibées et défendues, aux peines portées par lesdites ordonnances... néanmoins ledit vice qui abonde entre le peuple, est si dérégulé, qu'il ne vient à connaître et à croire ce qu'il lui est utile et nécessaire, que lorsqu'il survient quelque nouvel inconvénient et désastre comme celui qui, le jour de Saint-Jehan-Baptiste dernier (1593), survint au lieu de Cordelles, où, au mépris desdites

---

(1) Le procès-verbal se termine ainsi : « Depuys ledit Jacquemot, curé, nous a exhibé ses lettres de provision en date du 13 juin 1579... »

ordonnances, un Pierre de Romagny et un nommé Michel dit Courtaud, de Rilly, auraient, ledit jour, se délectans comme les satyres, à jouer de la cornemuse, ce qu'ils auraient continué tellement que, sur leur dispute d'avoir un bransle, telle discussion et noyse seroyt survenue entre les enfans dudit lieu que Noël Chappe aurait été homicidé, ce qui ne fut advenu si lesdits Pierre de Romagny et Courthaud, de Rilly, se fussent maintenus en leurs maisons après le divin service. A raison de quoi ledit procureur d'office conclut à ce que les lettres lui soient octroyées pour faire appeler ledit Pierre de Romagny et ledit Courthaud de Rilly, pour venir répondre par leurs bouches, sans l'aide d'avocat, sur l'infraction et mépris des ordonnances (1). »

### VIII

Pendant les guerres de Religion, les confréries établies dans l'église de Cordelles avaient été abolies. Cependant leur souvenir était resté vivant auprès des habitants, dont les testaments mentionnent souvent des donations en faveur des confréries du Saint-Esprit et de la Charité; ces associations ayant été supprimées et leurs biens réunis au luminaire de l'église paroissiale, ces dons étaient naturellement attribués à celui-ci. C'est ainsi qu'en 1614 nous trouvons la fondation « d'un quard de coupe de sel en faveur de la confrérie du Saint-Esprit, réunie à la luminaire de Cordelles », faite par André Planet et Jeanne Varennes, sa femme, en date du 19 mai 1614, spécialement hypothéquée sur une de leurs vignes située à Rilly, « jouxte la vigne

---

(1) *Registre des audiences et assises de la châtellenie de Saint-Maurice.*

de Philibert et Benoît Mingoy de matin, le chemin servant aux vignes dud. village de midi, la vigne du sieur de Rilly de soir, sur laquelle vigne sus-confinée est hypothéquée trois grandes quartes de vin pour les communions du jour de Noël, fondées par le sieur Benoît Varennes.»

Dans les années précédentes, le luminaire de l'église de Cordelles avait reçu deux nouvelles fondations.

Le 3 octobre 1607, Françoise Gravodière fonde trois messes hautes, deux le jour de saint François, l'une en l'honneur de Notre-Dame, l'autre pour les fidèles trépassés et la troisième le lundi saint. La redevance due pour cette fondation était d'une livre, à prendre sur un jardin et chenevier situés au bourg de Cordelles (1).

Le 26 août 1613, Antoine de la Mure, religieux chartroux, fit une donation d'une livre dix sols, pour une grande messe qui devait être dite le 22 octobre de chaque année. Cette rente était hypothéquée sur une verchère et pré, contenant 12 bicherées, situés près le village de Changy, appelé le territoire de la Perrière, joignant les terres de noble Jean de la Mure, seigneur de Rilly (2).

En 1621, Benoîte Brun, par son testament, daté du 18 septembre, fonde deux messes à dire, l'une le 12 de

---

(1) « Les maisons, jardin et chenevier de Françoise Gravodière étaient situés au bourg de Cordelles, jouxte le chemin *des rasons* de matin et bize, la maison et jardin du sieur curé de soir, le jardin de M<sup>e</sup> Pierre Déphelines aussi de soir et l'église dud. lieu, un viol entre deux de midi. . . . » *Acte reçu Chorier, notaire royal, le 3 octobre 1607.* — *Reconnaissance de la même rente faite le 8 octobre 1701, par M<sup>e</sup> Chateletus, notaire royal de Villemontais.*

(2) *Acte reçu Chorier, notaire royal.* — Ce document mentionne aussi parmi les confins, « de soir, les places communes du village de Changy. »

mars, l'autre la veille de saint Jean-Baptiste. Elle attribue à cette fondation une rente d'une livre dix sols, à retirer sur une terre située près le bourg de Cordelles, « juxte le chemin tendant dudit bourg au port de Lignebonne de matin, celui de Changy à Terrenoire de midi, la terre d'Antoine Pousset de bize et celle de Claude Bonnier de soir (1) ».

En 1630, Magdeleine Carmetta, veuve de Philibert Roche, fonde trois messes, à célébrer dans l'église de Cordelles, à perpétuité « le jour de son décès et jours suivants, pour la somme d'une livre dix sols, plus cinq sols pour les cierges, le tout hypothéqué sur une terre sise à Cordelles-la-Vieille (2) ».

Citons encore en 1639 une fondation d'une livre dix sols, faite par Marguerite Guillet, établie sur une vigne appelée *le clos du jardin*, « juxte le chemin de Taboulier à Cordelles de bize, le sentier dudit Taboulier au château du Verdier de midi et quasi soir » (3).

Le 14 avril 1660, Camille de Neuville, archevêque de Lyon, faisant sa tournée pastorale, visita l'église de Cordelles. Le secrétaire qui l'accompagnait nous a laissé de l'église une intéressante description :

---

(1) Reconnue le 22 janvier 1710 par Jean Vernet. — *Acte reçu Rondard, notaire royal*. — *Testament de Benoîte Brun, du 18 septembre 1621, reçu Chorier, notaire royal*.

(2) *Acte reçu Coutandier, notaire royal*. — L'année suivante, 1631, Antoinette Roux fonda un *Salve Regina*, « à dire à perpétuité, chaque dimanche de l'année, sur son tombeau, dans le cimetière de Cordelles. — *Testament d'Antoinette Roux, femme de Claude Delafont, reçu Coutandier, notaire royal, le 17 septembre 1631*.

(3) *Acte reçu Giraud, notaire royal*.

*Visite pastorale de Mgr Camille de Neuville, archevêque de  
Lyon, à Cordelles.*

14<sup>me</sup> jour d'avril 1660.

« En cette église paroissiale le S<sup>t</sup> Sacrement est tenu dans un tabernacle peint et doré, en un ciboire de leton, fort proprement. Pour le porter aux malades, on se sert d'un ciboire d'estain aussy fort propre; l'ostensoir est d'estain et s'emboiste sur le ciboire de mesme métal.

« Les S<sup>tes</sup> Huiles sont dans un ancien coffret mais fort net. Il y a un reliquaire d'argent mais sans reliques.

« Les S<sup>tes</sup> Eaux sont bien tenues. Quoyque le Luminaire n'ayt aucun revenu que les *royaumes* et *Charité*, la paroisse ne laisse pas d'estre pourvue de deux calices d'argent, chazubles, de linge, chandeliers, croix, le tout à suffisance.

« Dans la nef, il y a deux autels sans fondation. M. Claude Jacquemot est curé depuis 38 ans : son revenu consiste en un pré, une terre et une vigne, une petite dymerie de 6 sestiers de bled, 8 mesures de bled seigle, dues par le seigneur engagiste, outre 8 mesures de seigle et six ras d'avoine, dues par les Jésuites de Roanne comme prieurs de Riorges et autres 8 mesures, dues par le prier de St Maurice.

« Les livres de baptesme sont reliés et en bon estat, mais il n'y en a aucun des mariages et enterrements.

« La maison curiale est en bon estat, aux frais dudit curé, qui s'acquitte fort bien de son devoir envers ses paroissiens, les instruisant, catéchisant et servant soigneusement.

« Le cimetièrre est ouvert en plusieurs lieux et au-dedans il y a une chappelle dédiée à St Jean, sans dotation, et au coin de la maison curiale, est une chappelle dans le chemin,

à l'honneur de St Claude, où feu M<sup>e</sup> Claude Jacquemot a fondé deux messes par an et a donné pour cela une livre par an.

« Dans le district de cette paroisse, est le chasteau de Rilly, où les sieurs Antoine et Jean de la Mure ont fondé une prébende de 200 livres, à prendre sur le plus liquide revenu du sieur de Rilly, patron moderne; M<sup>e</sup> Hugues Terasse est prébendier et y fait le service de 4 messes par semaine.

« Le nombre des Communians est de 560; l'église est dédiée à St Martin.

« Nous avons ordonné aux habitants de faire clore les ouvertures du cimetière dans le moys, à peyne d'interdit; et au Curé, enjoignons de tenir des registres de mariages et enterrements, ainsy que les registres des baptesmes. Et sur ce que nous avons esté advertis de certains désordres qui se font aux mariages, en ce que la jeunesse du lieu dresse certaines barrières pour exiger quelque somme des mariés; nous faisons très expresses défenses de rien faire de tel à j'advenir à peyne de chastiment rigoureux. »

L'année suivante (1661), « Monsieur le sacristain de la Mure fit une fondation d'une livre dix sols, en faveur de l'église de Cordelles. Cette rente, payable à la mi-aoust, était hypothéquée sur une terre située au-dessus du bourg de Cordelles, au territoire de la croix des Rameaux... » (1).

---

(1) Cette terre était située : « jouxte la terre du sieur Descombe de bise, le chemin de Cordelles au bois de *Terrenoire* de midi, le pré de Jean Marcelle de *Villerais*, de matin, et la terre de Jean Fragier et héritier Joard de bise, la terre de Claude Chenaud de soir ». *Acte reçu Javel, notaire royal*, reconnu par Marie Chappe, le 25 octobre 1661, *reçu Rigaud, notaire royal*.

## IX

Nous avons raconté comment la châtellenie de Saint-Maurice avec les terres du Verdier de Cordelles et de Bully avaient été réunies à la seigneurie de Roanne, sous le nom de « parfait de la baronnie de Roannais ». Le 9 avril 1667, Arthur de Gouffier, dernier seigneur de cette illustre maison, vendit le marquisat de Boisy et toutes les terres qu'il possédait en Roannais à François d'Aubusson de la Feuillade, maréchal de France. Cette vente était passée moyennant le prix de 400.000 livres, « pour ce que ledit seigneur acquéreur, avait épousé la sœur dudit vendeur, Charlotte de Gouffier ». C'est en cette qualité qu'en 1672, le duc de la Feuillade, recevait les hommages de ses vassaux du Roannais et notamment d'Antoine de la Mure, seigneur de Rilly, à cause des fiefs de Rilly, de Changy et de ses terres de Cordelles.

A aucune époque de notre histoire le peuple des campagnes ne fut aussi malheureux que pendant les dernières années du règne de Louis XIV. Toutes les charges retombaient alors sur l'homme des champs, impôts royaux, droits féodaux et dîmes ecclésiastiques. Comme il était le seul qui travaillât, il était le seul qui pût fournir de l'argent au collecteur des tailles. Or, les guerres de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne furent particulièrement ruineuses. De plus, comme aucune police n'existait alors dans les campagnes, les malheureux paysans étaient les victimes des hommes d'armes, racleurs, et gens de guerre. Rien n'était funeste pour un pays comme le passage des troupes et M. d'Herbigny, intendant de la généralité de

Lyon, les déclarait plus ruineuses pour le pays que la famine et la peste.

Le récit d'un fait, qui s'est passé à Cordelles en 1691, mettra en pleine lumière le manque de sécurité des campagnes à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

La veille de Notre-Dame de février 1691, raconte Jean Vignant, demeurant au village de Changy, paroisse de Cordelles, le sieur de Foris La Valette, capitaine du régiment de la marine, « qui était venu en ce pays pour faire recreüe et qui était logé et demeurait avec le sieur Chapuis de Foris son père, en son château de Rilly, susdite paroisse de Cordelles, et lequel faisait tant dans ladite paroisse que dans tout le voisinage des désordres terribles et inouys avec ses soldats, prenant par force tous ceux qui paraissaient devant eux, tant pères de famille, maistres de maisons que autres », lesquels soldats, au nombre de treize, dont onze armés de fusils, un d'une coignée et l'autre d'une massue, entrèrent de force dans la maison du plaignant, se chargèrent des nippes qu'ils purent trouver, prirent un lard tout entier et tous les jambons, andouilles et autres menuses, (menues viandes salées) « même s'en furent dans la cave tirer du vin à pleins sceaux et à pleines chaudières qu'ils jettaient par la maison, même lâchaient les poinçons sans les boucher », malgré les représentations de la dame de Bienavant, qui était accourue en toute hâte en robe de chambre et pieds nus, pour les prier de ne pas faire davantage de désordres, renversèrent le père du suppliant dans le feu et lui auraient fait à lui-même un mauvais parti s'il n'était parvenu à s'évader, pieds nus, dans la neige et à échapper à leurs poursuites bien que meurtri d'un coup de fusil qu'ils lui avaient tiré dans les jambes et « étant arrivé à la rivière de Loire, qui était glacée, il se hazarda de la traverser comme il fit, mais

il n'en pouvait plus et serait mort s'il n'avait trouvé le village d'Odenais, paroisse de Saint-Maurice, où il fut reposer chez le nommé Lachaud » (1).

## X

Malgré les souffrances et les misères endurées par les habitants des campagnes pendant les terribles années de 1709 à 1712, plusieurs donations furent faites à l'église paroissiale de Cordelles (2). La plus importante d'entre elles fut celle de madame de Bienavant (3). Par son testament daté du 5 janvier 1709, elle fondait, au profit de la dite église de Cordelles une pension annuelle et perpétuelle de 15 livres, dont 10 seront payées au curé de la paroisse, « à la charge d'établir, dans la dite église, des indulgences en faveur des âmes du purgatoire et prier pour leur repos les jours du dimanche de la septuagésime, le lundi et mardi suivant et les dits jours faire prêcher et confesser dans la dite église ; les 5 autres livres seront payées au luminaire pour les cierges et faire dire une messe pour les mêmes jours... Voulant qu'à défaut par les sieurs curés et lumi-

---

(1) *Papiers de la Maréchaussée de Roanne.*

(2) Le 17 juin 1706, Martin Félix avait fondé une rente de 5 sols pour une messe à dire le 1<sup>er</sup> may, dans l'église paroissiale de Cordelles. Cette messe était hypothéquée sur une vigne sise « au territoire du Perron, paroisse de Cordelles, juxte le chemin du Perron aux *Tabouliers* de bize, les terre et chenevier de M. Mathieu Chorier de soir et matin, les terres des héritiers Jean Bothonas de midi. — *Acte reçu Pelletier, notaire royal.*

(3) *Testament de Catherine Dupuy, femme de M. de La Mure de Bienavant, vivant, seigneur de Changy, du 5 janvier 1709.*

niers d'exécuter ce que dessus, les dites 15 livres soient distribuées aux pauvres de la paroisse de Cordelles.

« Fait et passé au château de Changy, le 5<sup>e</sup> de janvier 1709. »

Quelques années plus tard, une nouvelle fondation pieuse vint encore enrichir la lumineuse de l'église de Cordelles.

Par son testament passé dans la chambre haute de la maison curiale dudit Cordelles, messire Guigonaud, curé, après avoir déclaré vouloir être enterré dans l'église dudit lieu « ès tombeaux de ses prédécesseurs », il demande qu'il soit dit et célébré incontinent après son décès, en l'église de Cordelles, quarante messes à haute voix, et quarante à basse voix; comme aussi qu'il soit donné pour aumône aux pauvres du pain cuit et de la soupe à tout ceux qui se présenteront; laquelle aumône sera faite trois différentes fois, le jour de son enterrement, de la quarantaine et du bout de l'an.

Plus, qu'il soit dit et célébré deux cents messes à basse voix. . . . .

Plus, mû de dévotion, fonde à perpétuité, dans l'église de Cordelles, la pension annuelle de 10 livres en augmentation de celle ci-devant fondée par la dame de Biénavant...

« Fait et passé dans la maison curiale de Cordelles, le 10<sup>e</sup> d'aoust, après midi, 1736; en présence de noble Claude Rostain, docteur médecin, demeurant à Roanne, de messire Jacques Coste, curé de Saint-Cyr de Favière, de Charles Méret, vicaire de Parigny, de sieur Louis Girard, chirurgien de Cordelles, de Simon Maingoy, de Jacque Martin, et de François Pousset, vigneron dudit Cordelles (1). »

---

(1) *Acte reçu Cherblanc, notaire royal, 10 août 1736. Contrôlé et insinué au bureau de Néronde.*

A messire Guigonot, succéda messire Claude Mosnier, vicaire de Messimi, en Lyonnais, qui fut nommé curé de Cordelles le 31 août 1736, par Gilbert de Chantelot, chanoine comte de Lyon, prieur commendataire de St-Jean-sur-St-Maurice-en-Roannais, et, en cette qualité, collateur de la dite cure (1). A l'époque où messire Mosnier prenait possession de la cure de Cordelles, les revenus de sa cure, dont il donnait les détails et déclaration à l'archevêque de Lyon s'élevaient à environ 350 livres. Le prieur de Saint-Jean lui donnait 100 livres à titre de portion congrue ; le restant des 350 livres provenait en majeure partie des fondations pieuses faites à son église dans les âges passés et des revenus des prébendes établies dans l'église de Cordelles. La première, appelée La Pierre, avait été fondée vers 1575, par un curé du même nom ; la seconde, appelée Félix et Jodon, avait été instituée au XVII<sup>e</sup> siècle ; la troisième, dite de Romagny, jouissait d'une rente qui se levait sur le hameau de même nom ; nous avons relaté récemment la fondation de la quatrième, dite prébende Guignonod (2).

Moins de 10 ans après, le 5 octobre 1755, dans une lettre adressée à l'archevêque de Lyon, messire Mosnier faisait de sa situation un tableau navrant. Nous ne savons ce qui était survenu dans ces dix dernières années ; mais voici ce qu'il écrivait :

« J'ai pour revenu la somme de 100 liv. argent, payée par le Prieur de Saint-Maurice-sur-Loire. Et, pour tenir

---

(1) *Procès-verbal de la prise de possession de la cure de Cordelles par Messire Claude Mosnier. — Acte reçu Pétel, notaire royal et apostolique.*

(2) *Déclaration que donne Messire Mosnier, curé de Cordelles, à Messieurs du bureau diocésain des décimes, des biens, revenus et charges de la cure de Cordelles.*

lieu des 200 liv. restantes de la portion congrue, deux petites dimes valant cette année 180 mesures seigle (petite mesure de Roanne); dont, 20 liv. sont retirées pour la levée du même disme.

« J'ai eu 14 pièces de vin faisant 30 asnées, j'ai eu trois petits chars de foin qui se consomment (*sic*) à la maison pour la nourriture de deux vaches et un cheval.

« J'ai environ 60 liv. de casuel mal payé, dans une paroisse très pauvre, située sur côtes de la Loire, par conséquent pays escarpé et très maigre.

« En fait de fondation, j'en ai certain nombre « *promissis* » qui me sont à charge, la plupart étant tombées par leur ancienneté à 6 blancs, 3 sols, et les autres de peu de valeur.....

« .....J'ay en plus deux petites prébandes ou commission de messes sans aucun vocable ; leur revenu de quatre ans ne suffirait pour acquitter le service d'un an. (Je m'en tiens aux *statuts de Mgr Camille de Neuville*..... messes à 10 sols, les grandes, dont j'en ai très peu, à 15 sols.)

« Sur lesdits blés et vin ci-dessus énoncés, il en faut prélever 10 mesures pour la nourriture d'une bergère, d'une fille pour la cuisine, et pour mon vicaire et moy, un valet. Je dois aussi payer mon vicaire en plus, n'y étant pas d'office, en ayant cependant besoin pour avoir environ 560 communicants, paroisse très étendue et difficile à desservir et pour avoir une première messe de paroisse dimanches et fêtes... Ensuite payer 120 liv. pour les gages de nos trois domestiques, prendre le vin de notre boisson sur les pièces sus-énoncées, faire les réparations du presbytère et très souvent éprouver les intempéries qui emportent et vins et blés... »

En 1752, la maison d'Aubusson s'étant éteinte, la châ-

tellenie de Saint-Maurice dont Cordelles faisait partie, fut attribuée en usufruit à la mère du dernier duc de Roannais, dame Catherine-Scholastique Bazin de Besons. Toutefois, elle était la propriété de Catherine-Françoise de la Feuillade, sa petite-fille, qui, par contrat de mariage, porta tous ses biens à Henri d'Harcourt, comte de Lillebonne.

En 1769, le duc d'Harcourt ayant fait renouveler les terriers de ses châtelanies du Roannais, son fermier voulut obliger les habitants des vingt-cinq paroisses qui en dépendaient, à payer le mi-lods ; c'est-à-dire d'acquitter un droit de mutation égal environ au douzième de l'héritage. La cause fut portée en 1777 devant le bailliage de Roanne, qui par arrêt du 11 décembre de cette année, donna gain de cause au duc. Toutefois les intéressés protestèrent et l'un d'entre eux, Georges Thélis, laboureur de Cordelles, fit même dresser un mémoire contre les prétentions de son seigneur. A la suite de ce mémoire, l'arrêt fut infirmé ; mais les avocats au bailliage et sénéchaussée de Montbrison protestèrent et rédigèrent un travail établissant la légitimité du droit de mi-lods pour les successions de père à fils, . . . « la coutume de Forez dispensant de ce droit pour les successions des mères (1). »

Le duc d'Harcourt possédait encore les châtelanies de Saint-Maurice, Le Verdier, Cordelles, etc., lorsque éclata la Révolution française.

Le curé de Cordelles était à cette époque messire Claude Forestier. En 1777, il adressait à l'archevêque de Lyon

---

(1) La légitimité du droit de mi-lods est établie dans ce mémoire par quinze titres indirects et autant de directs. La plupart de ces derniers sont extraits des archives de Chantois et de la *Coutume locale de la châtelanie de Saint-Maurice*.

une plainte encore plus motivée que celle de son prédécesseur, expliquant « son extrême misère » par l'impossibilité ou il était « de faire payer à des paroissiens plus pauvres que lui des fondations depuis longtemps tombées en désuétude. »

L'église de Cordelles se ressentait du reste de la pauvreté du curé et de la misère des habitants ; car dans une visite pastorale faite en 1784, par M. l'abbé de la Chapelle, vicaire général de l'archevêque de Lyon Malvin de Montazet, « il est dit que le rétable et les boiseries du chœur sont fendus et tombent » et que des réparations sont nécessaires aux rétables et chapelles de la Vierge, de Saint-François et du Crucifix (1).

Dans un inventaire des titres de la cure dressé en 1785, nous relevons des fondations faites à l'église de Cordelles, le 27 mai 1770, par Claude Jurlin (2), le 15 août de la même année par Pierre Chermette (3) et le 5 mai 1771, par le curé Claude Forestier (4).

## XI

Au début de la Révolution le curé de Cordelles était M. Honnorat, qui, dans ces temps agités, avait su se conci-

---

(1) *Ordonnance de Monseigneur A. de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, en date du 14 septembre 1784, à la suite de la visite pastorale faite à l'église paroissiale de Cordelles, par M. l'abbé de la Chapelle.*

(2) *Acte reçu Barel, notaire royal.*

(3) *Acte reçu Boisseau, notaire royal.* Le même notaire avait reçu, le 22 octobre 1769, l'acte de constitution d'une rente de 4 livres faite par Gabriel Barret, au profit de la cure de Cordelles.

(4) *Acte reçu Boisseau, notaire royal.*

lier l'affection de ses paroissiens par sa bienveillance et sa charité. Aussi lui demeurèrent-ils fidèles et s'opposèrent-ils à l'installation d'un curé assermenté. En 1791, un arrêté de déportation signé Lamblot, membre du comité révolutionnaire de Roanne, fut signifié à M. Honnorat qui dut quitter le pays pour se réfugier à Champoly, dans les montagnes du Forez.

Les biens que le clergé possédait à Cordelles, furent alors mis en vente et, le 31 mars 1791, adjugés au sieur Jean Bernard, de Cordelles, qui devait les payer en douze annuités. Ces biens étaient divisés en trois parties ; ceux de la cure qui formaient quatorze articles, vignes, prés, taillis et terres, et ceux des prébendes Félix et Lapière ; ces derniers, qui étaient considérables, étaient énumérés en vingt et un articles (1). Après le départ de M. Honnorat, le directoire du district de Roanne fit une nouvelle tentative pour installer à Cordelles le curé de son choix ; mais elle ne fut pas heureuse, car la population se souleva et poursuivit à coups de pierres les officiers municipaux qui furent obligés de donner en masse leurs démissions. L'impuissance des directeurs du district est clairement indiquée dans le rapport qu'ils adressaient au sujet de ces événements au directoire du département, où il est dit : « Nous avons mandé, caressé, menacé ces municipalités ; nous n'avons rien négligé pour ramener les esprits égarés ; toujours elles ont manifesté, ou le refus formel de recevoir un autre curé, ou la crainte d'exposer leurs personnes ou leurs propriétés à la fureur du peuple, si elles concouraient à cette installation. Elles sont mêmes allées jusqu'à nous rendre res-

---

(1) Bibliothèque de Roanne.

posables des événements fâcheux qui pourraient résulter de l'emploi de la force. Il est à craindre qu'elles ne joignent au fanatisme religieux le fanatisme de la liberté, car elles veulent être libres de conserver leur culte. Que faire donc ? Renouveler les dragonnades tant reprochées à Louis XIV ? Armer les gardes nationales ? Mais c'est armer les citoyens les uns contre les autres, c'est préparer la guerre civile ! Le curé constitutionnel de Cordelles a été installé par la municipalité ; mais cette dernière a failli être victime de la fureur populaire et s'est vue forcée de donner sa démission en masse. Nous allons donc encore temporiser. »

L'émotion provoquée par ces différentes tentatives infructueuses pour installer le curé constitutionnel, ne se calma à Cordelles que lorsque la liberté du culte eût été rétablie. Un prêtre assermenté séjourna bien dans le village avec le titre de curé, pendant les plus mauvais mois des années 1792 et 1793 (1), mais les habitants refusaient d'accepter son ministère. Un de leur compatriotes, M. Prajoux, dont plusieurs documents du temps louent le dévouement, leur administrait les sacrements et remplissait à Cordelles les véritables fonctions de pasteur.

On dit même que, protégé par l'affection des habitants du pays, il ne se préoccupait que relativement de cacher sa personne aux envoyés du directoire de Roanne, qui vinrent, à plusieurs reprises, pour le mettre en état d'arrestation.

En 1826, M. l'abbé Pousset, curé de Saint-Bruno, à Lyon,

---

(1) Les rares registres paroissiaux de Cordelles qui sont parvenus jusqu'à nous, nous font connaître les noms des officiers municipaux de cette époque (1793-1802) Gaillet, Patard, Bret, Colombat. Le premier registre (1774-1793) est paraphé : « Durand, De Meaux, lieutenant-général à Montbrison. »

originaire de Cordelles, établit dans cette paroisse les Sœurs de la Sainte-Famille qu'il avait fondées l'année précédente. Quatre religieuses vinrent à Cordelles et s'installèrent dans une maison particulière occupée aujourd'hui par l'épicerie Claude Bonnet. Cependant le local devint bientôt insuffisant et il fallut songer à mieux.

Sur ces entrefaites, M. l'abbé Pierre Pousset, frère du fondateur et missionnaire diocésain, ayant été obligé d'interrompre ses prédications, en raison d'une maladie grave, fut nommé aumônier de la nouvelle communauté. C'était en 1837. Sous sa direction intelligente l'œuvre prit un rapide développement. Aussitôt il acheta un terrain et fit construire, sur les plans de M. Bonnard, architecte à Saint-Maurice-sur-Loire, le vaste bâtiment que l'on voit encore aujourd'hui et dans lequel il installa sa communauté vers la fin de l'année 1838. M. Pousset était un prêtre éclairé, doublé d'un économiste ; ce fut lui qui introduisit à Cordelles les métiers Jacquard, dont la maison qu'il venait de fonder retira pendant longtemps d'utiles ressources.

En 1855, il fit construire une chapelle qui fut bénie solennellement par Mgr Mioland, archevêque de Toulouse, assisté de Mgr Plantier, évêque de Nîmes.

M. l'abbé Pousset est mort en 1892, sans toutefois avoir pu assurer l'avenir de son œuvre, que la laïcisation des écoles communales arrivée en 1897 met dans un état précaire (1).

L'ancienne église de Cordelles, dont une partie subsista jusqu'en 1893, avait été construite dans le courant du xvii<sup>e</sup> siècle. Cependant elle avait subi au début du xix<sup>e</sup> siècle,

---

(1) Renseignements obligeamment fournis par M. l'abbé Rival, vicaire de Cordelles.

des modifications qui en avaient complètement changé l'aspect primitif. Elle se composait de trois nefs sans caractère architectural. La façade était percée d'une grande porte à plein cintre, ornée de chaque côté de pilastres cannelés soutenant un fronton formé par un arc circulaire. Les deux portes latérales étaient surmontées d'une ornementation formée par une nervure dessinant un frontispice triangulaire.

Dès 1850, M. Flachet, alors curé de Cordelles, où il avait succédé à M. Joly, avait formé le dessein d'élever à Cordelles un monument plus digne de la piété des habitants.

En 1860, il commença à réaliser son projet en faisant construire le cœur et le transept. Ce travail fut achevé par M. Civier, nommé, sur ces entrefaites, curé de Cordelles. En 1868, il fut remplacé par M. Ozier, qui mourut à Cordelles en 1890. Celui-ci réunit les ressources nécessaires pour terminer l'œuvre de ses prédécesseurs qu'il était réservé à M. Paluit d'achever. Sur les plans de M. Michaud, et la direction de M. Micon, les trois nefs et le clocher furent reconstruits. La première pierre fut posée le 26 juin 1893 et la bénédiction solennelle fut faite par Mgr Dubuis, évêque de Galveston, le 1<sup>er</sup> octobre 1894. Cette église est de style gothique.

Le clocher, formé par une tour carrée, rappelle celui de Saint-Etienne de Roanne. Du haut de la terrasse qui le couronne on jouit d'une vue immense, qui s'étend des cornes d'Urfé aux tours d'Ambierle et de Crozet. Il renferme trois cloches dont une fort ancienne mérite une mention spéciale. Elle est ornée d'une inscription gothique ainsi conçue :

— † *Christus vincit. Christus regnat. Christus imperat.*  
*Christus ob omni malo nos defendat. Amen. Fait l'an mil V<sup>e</sup> xli*  
*(1541). — Sancte Iohannes. hora pro nobis.*

Au-dessous, en plus petits caractères :

*Regina celi alleluia. oe (pour eo) quem meruisti portare alleluia. Resurrexist sicut dixit alleluia. Ora pro nobis deum alleluia.*

« Les mots sont séparés par des fleurons ou par une petite plaque chargée de trois pièces héraldiques : une hermine, une coquille et un dauphin.

« Les empreintes figurées, produites par de très belles matrices et bien venues à la fonte, représentent : saint Pierre et saint Paul, sous deux arcs en accolade, géminés ; — saint Jean-Baptiste ; — saint Martin et saint Antoine, accompagné de son pourceau ; — une sainte martyre ; — au-dessous, deux croix formées de croisettes accolées (1). »

La deuxième cloche, fondue à Paris en 1842, eut pour parrain M. Chevron (Claude) et pour marraine M<sup>me</sup> Coudour (Catherine). La troisième, fondue la même année chez Gallois, à Paris, fut donnée en 1842, à l'église de Cordelles, par M. Guillon, curé de Saint-Priest-la-Roche.

Au milieu du cimetière on voit encore aujourd'hui une croix dont une partie est fort ancienne. Sur un socle en pierre de construction récente se trouve un pilier carré dont chaque angle est orné d'un clocheton gothique d'un travail délicat, et qui supportait, autrefois, une croix dite croix des morts. La pierre qui soutient le pilier est ornée d'un écusson dont le champ est réticulé ou losangé, *au chef chargé d'un aigle issant entre un cœur et une croisette.*

Sur une autre face on lit, en caractères gothiques, l'inscription suivante : « L'an mil V<sup>e</sup> XVIII (1518) et au mois d'avril a été faite cette croix. »

(à suivre)

J. PRAJOUX.

---

(1) J. Déchelette, *Inscriptions Campanaires de l'arrondissement de Roanne.*